

Défendre sans relâche notre commerce de proximité

Nous le disons maintenant souvent, Bezons opère sa métamorphose. Les commerces de proximité, parce qu'ils sont des acteurs essentiels, sont conviés à participer pleinement à cette dynamique.

Il doivent aussi être défendus sans relâche car ce sont des emplois, du lien social, le dynamisme des quartiers, du centre et de la ville qui sont en jeu.

La baisse du pouvoir d'achat qui devient une question pressante à laquelle s'ajoute la densification du tissu commercial urbain environnant rend, il est vrai, la tâche difficile.

C'est pourquoi, la municipalité a choisi de mettre en place, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie Val-d'Oise-Yvelines, une démarche volontariste destinée à adapter le mieux possible le commerce de proximité aux attentes des consommateurs et entretenir la diversité de l'offre dans les différents quartiers de la ville.

Le maire que je suis ne peut que s'en réjouir. Et je tiens d'ailleurs à saluer la qualité de nos échanges

conduits par notre chargée de mission commerce, sur cette question cruciale qu'est la dynamisation du commerce de proximité.

Avec l'association des commerçants de Bezons et son président, M. Ramos, nous voulons mener une véritable politique de préservation de l'équilibre des offres commerciales et de soutien à leur développement et accroître encore l'attractivité de notre commune. Les nombreux projets urbains à venir vont, à n'en pas douter, y contribuer. Ce seront de nouveaux chalands pour les commerces de notre ville.



Dominique Lesparre
Maire de Bezons
Vice-Président
du Conseil général
du Val-d'Oise

Sommaire

2 *Inscrire la dynamique commerciale dans la vision globale de la ville*

3 *Quelques avancées à la Tête-de-Pont*

4 *Conseil municipal
La charte qualité de l'accueil étendue*

Une démarche qui fait ses preuves

Inscrire la dynamique commerciale

Gérard Caron est l'adjoint au maire qui a la responsabilité du commerce bezonnais. Il explique comment la municipalité envisage la place du commerce dans l'avenir de la ville.



« **D**epuis son élection, l'équipe municipale travaille à la concrétisation de sa vision de la ville, souligne Gérard Caron, adjoint au commerce. Nous avons un projet d'ensemble pour notre commune dans lequel le commerce est un volet du développement. Il doit donc correspondre à ce pourquoi les Bezonnais nous ont élus et tenir des grands changements qui sont en train de se produire sur notre territoire ».

Les grandes orientations de cette dynamisation sont

inscrites dans le plan local d'urbanisme, le PLU qui est basé sur le plan d'aménagement et de développement durable. Le droit du sol s'applique donc aux professionnels du commerce, que ce droit soit national ou qu'il découle d'une volonté locale. Les commerçants doivent donc agir en conséquence.

Au-delà, la municipalité entretient « de relations stables et de longue date maintenant avec l'association des commerçants », rappelle M.

Caron. « Elles se sont construites sur des choses simples, sur leur quotidien, dans un premier temps mais elles se sont affinées et étendues. Désormais, elles touchent à des démarches de fond, des questions plus générales. Les commerçants sont associés de façon plus large à la vie de la cité, à son futur. C'est le meilleur moyen de trouver la bonne voie entre leurs intérêts et celui de l'ensemble des citoyens. »

Ce partenariat traduit également la volonté de soute-



Commerçants, vous devez tenir compte de certaines règles d'urbanisme

Lorsqu'on ouvre un commerce, il convient de respecter la réglementation appliquée à tout établissement recevant du public (ERP).

Pour les locaux commerciaux neufs, ayant été fermés longtemps ou dont l'activité change complètement, il faut déposer auprès du service urbanisme une demande de déclaration préalable. « Faire cette déclaration avant l'ouverture et les travaux de son local évitera des frais inutiles aux commerçants, précise Michel Faucher, directeur du service urbanisme. Si vous ne l'avez pas fait, vous pouvez venir régulariser la situation au service urbanisme. » Cette déclaration doit contenir entre autres le plan d'aménagement des locaux, l'ensemble des matériaux

utilisés, l'emplacement des extincteurs et les accès handicapés. La ville transmet le dossier au service départemental d'incendie et de secours qui juge si le local est conforme.

S'interroger sur les démarches à suivre... et les réaliser en temps et en heure

Le rôle de la ville est de vérifier si, comme le prévoit le PLU, les places de stationnement sont suffisantes par rapport à la surface et l'activité du

commerce. La demande d'enseigne fait également partie de ses compétences. Ensuite, la ville délivre une autorisation de travaux. Le commerçant doit encore solliciter la commission communale de sécurité qui donnera son autorisation d'ouvrir si tout est conforme.

« Les commerçants sont souvent pressés, mais faire cette démarche leur permettra d'être en règle dès le début, d'avoir une réponse définitive en deux mois maximum et de pouvoir ouvrir leur commerce en toute sérénité. »

Aline Angosto



Michel Faucher, directeur de l'urbanisme

dans la vision globale de la ville

nir l'activité commerciale locale. « Le bouleversement en cours à la tête-de-pont dans le cadre de la rénovation urbaine est important, estime l'élu, mais il ne doit pas focaliser toute l'attention. Nous tenons à la vitalité du commerce de proximité, au

maintien de sa qualité mais ce n'est pas contraire à la venue de grandes enseignes. Placées à la tête de pont, elles pourraient apporter un nouvel élan. À nous de travailler ensemble pour que ce dernier soit fructueux pour tous en s'adaptant aux nouvelles

données, aux besoins des nouvelles populations qui resteront ou qui ne feront que passer sur la commune avec l'arrivée du tramway par exemple. ».

Preuve que ce soutien est plus actif que jamais, la charte de qualité de l'accueil

sera renforcée (voir page 4).

« Pour ce sujet comme pour l'ensemble des projets de la ville dans leur diversité, plus l'adhésion sera forte, plus le commerce se renforcera. Dans l'intérêt de tous ».

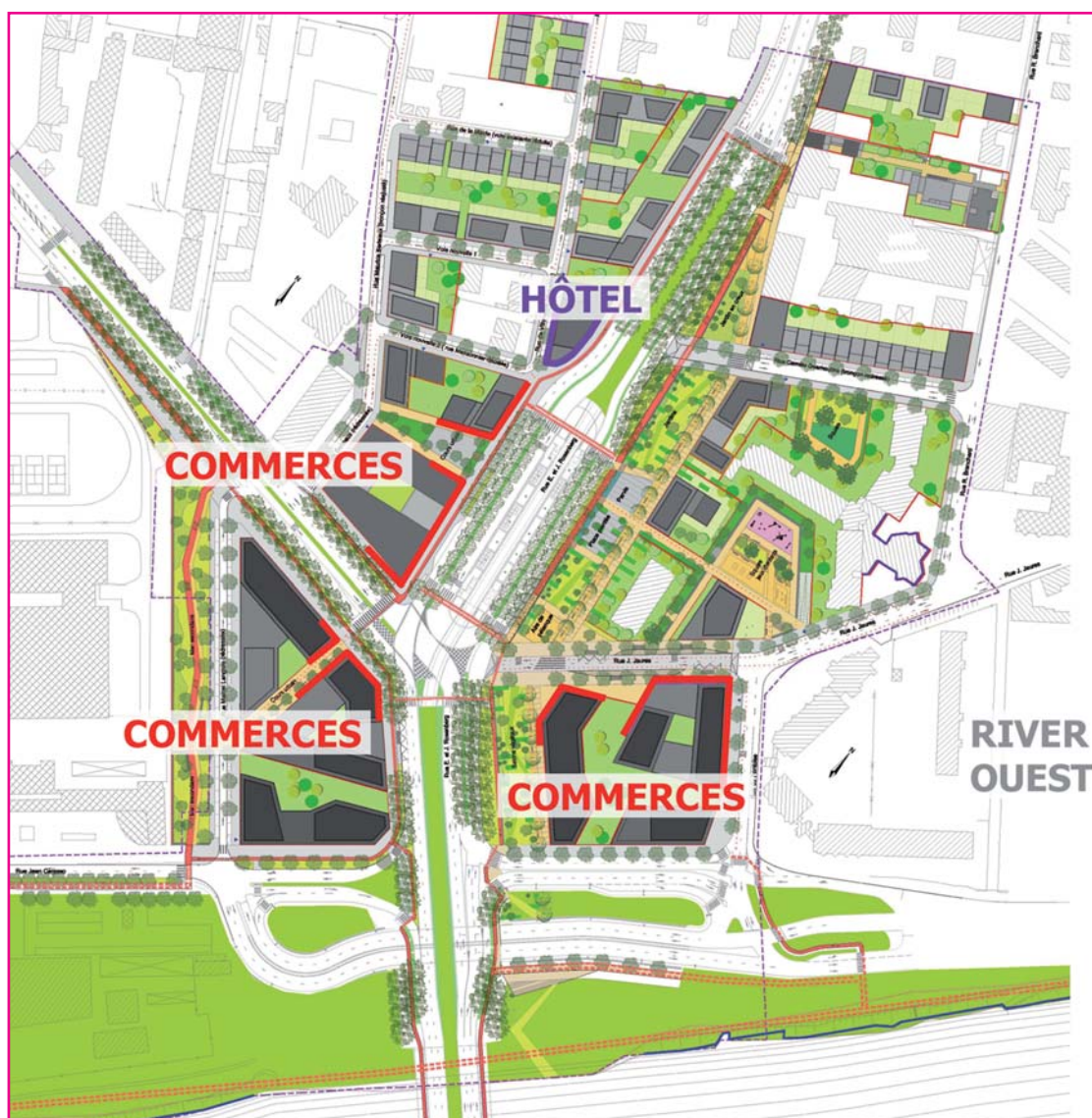
Olivier Ruiz

Tête-de-Pont

Quelques avancées

Le projet de rénovation urbaine de la Tête-de-Pont à l'entrée de la Ville se construit et se précise. À l'heure actuelle, le projet est en l'état décrit ci-contre. Mais attention, si les orientations restent fidèles aux idées de départ, les détails évoluent presque chaque jour et vont continuer à le faire. Donc, ce schéma qui représente le quartier à l'horizon 2015 avec les grands ilots qui accueilleront des surfaces commerciales, ne grave pas les chiffres dans le marbre. Pour l'instant, ce sont au total quelque 3 700 m² de commerces et un hôtel de 3 300 m² qui sont programmés.

Des études programmatiques pour un schéma directeur du commerce d'entrée de ville seront réalisées pour la fin de l'année 2009.



Projet de faisabilité qui évoluera en fonction des études complémentaires qui seront menées à la rentrée.

La charte qualité de l'accueil étendue

Le conseil municipal du 24 juin a approuvé une nouvelle convention de partenariat entre la ville et la Chambre de commerce et d'industrie Val-d'Oise/Yvelines.

La municipalité soutient depuis 2007 la charte qui était ouverte à tous les commerçants volontaires. Avec cette nouvelle convention, le principe est modifié. En effet, à la demande de la ville, les établissements des principaux axes commerciaux de Bezons verront la qualité de leur accueil éprouvée et les résultats présentés avant la fin de l'année aux commerçants locaux. Les entre-

prises recevront avant le démarrage des enquêtes « mystère » un courrier leur permettant, bien entendu, s'ils le souhaitent, de décliner la proposition.

Ceux qui s'inscriront dans la démarche en adhérant au nouveau dispositif, après la restitution de l'étude globale qui préservera cependant la confidentialité de chaque dossier, pourront bénéficier d'un accompa-

gnement personnalisé dans leur commerce. La ville financera l'audit de l'ensemble des établissements situés dans le périmètre qu'elle a défini, ainsi que les campagnes de valorisation de cette démarche.

Des conseillers de la chambre de commerce seront présents pour analyser, avec les commerçants adhérents à ce nouveau dispositif, leurs

points forts et leurs points faibles. Bezons accueillera également dans ses locaux municipaux des sessions de formation organisées par la chambre de commerce jusqu'au troisième trimestre 2011. Ces actions de professionnalisation du commerce de proximité toutes réalisées localement, deviennent ainsi accessibles à un plus grand nombre.



Une démarche qui fait ses preuves

En avril dernier, lors de la cérémonie de récompense des lauréats de la charte qualité à l'espace Aragon, le président de l'association des commerçants bezonnais (ADCB), Tony Ramos a pu constater que la qualité de l'accueil et des services était appréciée des clients. Invité à la soirée, un habitant du nord de la ville a franchement salué les efforts des membres de l'association : « Si je suis bien reçu, si je trouve mon compte dans les services ou les produits achetés, je n'hésite pas à revenir. Même si cette qualité à un coût supérieur, les gens qui font ces efforts méritent d'être récompensés ». La municipalité s'associe à ce message et encourage les efforts des commerçants avec la distribution, en septembre, de sacs en papier reprenant le visuel de la campagne d'affichage menée en avril dernier sur le thème « J'aime mes commerçants ».



En avril dernier, les commerçants de Bezons lauréats de la charte qualité de l'accueil 2009.

Vos Contacts

Mission Commerce
Commerçants
de Bezons
Catherine Halimi
Tél. : 06 24 99 82 43
c.halimi@mairie-bezons.fr

Direction de
l'Aménagement urbain
31, rue Emile-Zola
95870 Bezons
Tél. : 01 34 26 16 80.

ADCB
Association
des commerçants
de Bezons
Président : Tony Ramos
85, rue Edouard-Vaillant
95870 Bezons
Tél. : 06 73 50 16 32.

Chambre de commerce
et d'industrie
5, avenue Gabriel-Péri
95100 Argenteuil
Tél. : 01 34 34 45 05.

Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
1, avenue du Parc
95015 Cergy-Pontoise
Tél. 01 34 35 80 00.

Atouts commerce

Directeur de la publication : Dominique Lesparre. Réalisation : Direction de la Communication.
Rédacteur en chef : Olivier Ruiz. Rédaction : Aline angosto. Photos : Gilles Larvor. Maquette : Bruno Pommay. Impression : Grenier.